

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique - Projet Catella Logistic Europe à Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher

De : Caroline GREGOIRE

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Date : 28/03/2023 20:59

Monsieur le Préfet,

Je vous adresse ce jour ma contribution à l'enquête publique à propos du projet Catella, sis Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher. Je suis totalement opposée à ce projet et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, compte tenu des avertissements du GIEC et en particulier ceux relatés dans le dernier rapport, comment un tel projet peut-il voir le jour ?

En effet, nous vivons une crise climatique sans précédent. Il n'est à mon sens pas acceptable de construire une plateforme dont le but sera principalement de stocker des marchandises, lesquelles seront produites à l'autre bout du monde. Pourquoi ne pas réfléchir plutôt à une relocalisation de la production ?

Il est clamé haut et fort que ce projet va redynamiser notre territoire. Cependant, puisque rien ne sera produit localement, en quoi cette plateforme, présentée comme un outil au service du territoire, peut-elle répondre à cet objectif de redynamisation industrielle ?

Ensuite, nous savons que l'artificialisation des sols est l'une des causes premières du réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Dans quelle mesure ce projet respecte-t-il les objectifs fixés par la loi Climat et Résilience ? Quels sont les impacts sur la faune, la flore et les sols ? Artificialiser les sols, n'est-ce pas aseptiser ce qui est source de vie ? Perte de productivité agricole, amplification des risques d'inondations, accroissement des dépenses liées aux réseaux seront, parmi d'autres, des conséquences de l'implantation de cette méga structure. Les habitants sont-ils actuellement informés des dépenses que ce projet va générer ou découvriront-ils le pot aux roses en recevant leurs factures d'impôts locaux ?

Comment atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 avec une méga plateforme logistique qui va non seulement dénaturer le paysage mais également contribuer à la production de gaz à effet de serre (GES) de par les nombreux véhicules (légers et lourds) qui vont circuler chaque jour sur notre territoire ? Comment atteindre l'objectif de réduction de 40 % de la production des GES ? Ce projet est donc en contradiction avec les objectifs fixés par l'Union Européenne.

L'amplification de la circulation des véhicules va inévitablement produire de nombreuses nuisances : sonores, visuelle, dégradations de routes, pollutions de l'air.

Concernant les nuisances sonores, les 600 VL et 196 PL qui circuleront vont forcément générer du bruit. Nous savons désormais

qu'à long terme, le bruit peut causer des troubles cardiovasculaires, des troubles du sommeil, des effets néfastes sur l'ouïe ainsi que sur la santé mentale. Comment préserver les habitants qui verront à leurs fenêtres tous ces camions circuler ?

Une plateforme de 15 mètres de haut et de plus de 300 mètres de long ne ressemble en rien à un tableau artistique. Visuellement, ces bâtiments ne peuvent pas s'intégrer à un paysage naturel tel que le paysage solognot.

Certaines routes à Romorantin-Lanthenay sont en piteux état. Si 196 PL de plus qu'à l'heure actuelle vont circuler, en particulier sur la D922, dans quel état les routes vont-elles se retrouver ? Avec des nids-de-poule et des crevasses, les usagers ne seront, en conséquence, pas en sécurité. De même, lorsque l'on conduit avec des camions devant et derrière, la vigilance est au maximum, pouvant ainsi induire un stress qui impacte négativement la sécurité des uns et des autres.

En plus des GES qui seront produits par ce trafic routier intense, les émissions de dioxyde d'azote et de particules fines vont accroître de façon conséquente. Cela va donc davantage polluer l'air extérieur. Or, l'OMS a classé en 2013 la pollution de l'air extérieur comme cancérigène pour l'homme. Quelle sera la responsabilité du groupe Catella lorsque de nombreuses personnes auront développé des pathologies respiratoires et cardiovasculaires ? Les impacts ont-ils été quantifiés ?

Au sujet de l'emploi, nous ne pouvons pas nier le fait que la technologie, en particulier la robotique, peut remplacer l'homme. Pour preuve, les caisses automatiques dans les supermarchés. Comment peut-on s'assurer que les 250 emplois « humains » seront pérennes ? Comment être sûr que ce ne seront pas des robots qui les remplaceront au fur et à mesure ? Quels seront les types de contrats proposés ? Ne seront-ils pas précaires ? Quel turnover ?

La population en Sologne étant plutôt vieillissante, est-il si judicieux et indispensable d'implanter cette plateforme ?

Enfin, il est dit comme argument favorable à ce projet que le transport de marchandises crée de la richesse. Or, ce n'est pas le transport de marchandises – produites à l'autre bout du monde dans des conditions irrespectueuses pour l'Homme et l'environnement – qui est source de richesses mais bien les savoir-faire et leur transmission auprès des jeunes générations. Si nous souhaitons un avenir vivable pour toutes et tous, que ce soit localement et plus globalement, ce projet ne peut pas se concrétiser car ce serait encore une nouvelle atteinte à l'environnement.

D'avance, je vous remercie pour la prise en compte de ma contribution en souhaitant vivement qu'une réunion publique, pour informer et répondre aux questions des citoyen-ne-s, puisse être organisée très prochainement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma respectueuse considération.